

DROIT ET DEVELOPPEMENT

Présentation : *Lorsque les professionnels du développement ont confiance en leur programme économique, ils passent rarement beaucoup de temps à penser au droit : au mieux, celui-ci est-il perçu que comme un outil permettant de mettre en place ce que des politiques économiques efficaces exigent. Mais lorsque les paradigmes économiques se sont érodés, le droit est revenu sous les feux de la rampe en tant que variable indépendante dans les politiques de développement : un bon système juridique pouvait à lui seul apporter le développement. Au cours des quinze dernières années, à mesure que la croyance à l'égard des politiques économiques néo-libérales s'est effritée, les praticiens du développement ont souvent fait la promotion de la « règle de droit » de manière à en faire une recette pour la croissance économique. Comme il arrive souvent lorsqu'une discipline se tourne avec désespoir du côté d'une autre, ce changement de cap en direction du droit a revitalisé des idées qui sont depuis longtemps considérées comme étant simplistes à l'intérieur du champ juridique en tant que tel. Cet article explore les mécanismes par lesquels le savoir critique est oublié dans la précipitation à utiliser le droit comme outil du développement. Je suis particulièrement frappé de voir que ce tournant vers le droit permet d'éviter de faire certains choix douloureux qui ont des implications politiques et qui découlent des types de développement qui sont privilégiés par chacun.*